

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-56

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer une animation auprès des résidents
l'EHPAD Les Charmilles,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec l'association STROBOLI SPECTACLE un contrat pour la représentation d'un spectacle intitulé
« M'sieur Gaston » au sein de l'EHPAD Les Charmilles, qui se tiendra le 27 mai 2025, pour un montant de 250 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **17 JUIN 2025**

La Vice-Présidente du CCAS



Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2025-56 STROBOLI CONTRAT SPECTACLE LES CHARMILLES

Date de transmission de l'acte : 18/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 18/06/2025

Numéro de l'acte : 25_00835 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20250617-25_00835-CC

Date de décision : 17/06/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres